

(89) Conseil canadien du commerce de détail  
Le Conseil appuie le passage vers une TPS complète qui ressemble plus ou moins à celle qui est proposée, mais il importe de la mettre en oeuvre rapidement, sans modification, et de l'harmoniser avec les taxes provinciales.

(90) Conseil consultatif de la situation de la femme de l'Île-du-Prince-Édouard  
Le Conseil veut que le projet de loi soit rejeté, parce qu'il sera néfaste pour les femmes. Il propose de recourir plutôt à un régime de l'impôt sur le revenu plus progressif.

(91) Conseil de la situation de la femme du Yukon  
Le Conseil s'oppose à la TPS et déclare qu'elle frappera durement les femmes du Nord. Il faudrait plutôt réduire les taux d'intérêt et investir dans une politique de plein emploi.

(92) Conseil de l'Île-du-Prince-Édouard de la Fédération canadienne du travail  
Le Conseil s'oppose à la TPS et estime qu'il s'agit d'une taxe régressive.

(93) Conseil d'entreprises pour les questions d'intérêt national  
La TPS permettra de franchir un grand pas vers la réalisation des principaux objectifs de la deuxième étape de la réforme fiscale annoncée en 1987. Le Conseil exhorte le Sénat à adopter le projet de loi C-62.

(94) Conseil de planification sociale d'Ottawa-Carleton  
Le seuil du revenu des ménages à partir duquel les contribuables ont droit au crédit de taxe devrait être relevé. La TPS payée par les organismes de bienfaisance et les organismes sans but lucratif devrait être remboursée intégralement.

(95) Conseil du patronat du Québec  
Le Conseil appuie la TPS mais estime qu'elle doit être visible et qu'il faut aider les petites entreprises à assumer le fardeau administratif. Les gouvernements fédéral et provinciaux devraient s'entendre sur une taxe unique.

(96) Conseil économique du Canada  
Le Conseil appuie le projet de loi mais recommande un régime fiscal national pour atténuer le fardeau administratif.

(97) Conseil national de l'industrie laitière du Canada  
La plus grande partie du yogourt est achetée en portions individuelles, habituellement plusieurs à la fois au choix du client. Selon le projet de loi C-62, ces achats seraient taxés. Le Conseil recommande que le Comité modifie le projet de loi pour s'assurer que le yogourt reste détaxé en éliminant le yogourt de l'alinéa 1 n) de la partie III de l'annexe VI du projet de loi.